



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 16 juin 2015
PV 1-2015

La table des matières est en fin de document

0. PRÉAMBULE

La séance du Conseil communal 1-2015 a été précédée d'une séance d'information au sujet de:

a) Présentation par la société H2M Rail Route SA du projet de construction dans la zone industrielle de la Plaine du Centre de tri, de conditionnement et de revalorisation des matériaux. Elle figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion

La discussion est ouverte:

M. F-A Rougemont: La partie réservée au concassage des matériaux engendrera combien de décibels? 2) Quelles mesures sont-elles prévues en cas d'incendie? 3) Des mesures sont-elles prévues pour les eaux rejetées?

Les représentants d'H2M: Le projet se base sur la réalisation d'un site équivalent en Allemagne. Les décibels sont fixés à 55 selon la limite la plus contraignante et d'après nos calculs pour le site de Vufflens, les valeurs seront proches de 51 db. En cas d'incendie et concernant le rejet des eaux, tout est défini dans le projet.

Répondant à différentes questions de l'Assemblée, les représentants d'H2M ont encore apporté les précisions suivantes: Le coût de ce nouveau site est estimé à CHF 20 Mio. Le chantier devrait débuter prochainement, la construction du site devrait durer entre 12 et 18 mois. Nous prévoyons de commencer l'exploitation de ce nouveau centre dans le courant de 2017. Il abrite trois sociétés qui auront leur siège à Vufflens-la-Ville: H2M, Ecosor et Sotrag.

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. René Parrat, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité.

40 membres présents, 5 membres absents excusés.

2. ASSERMENTATION

Suite au départ de MM René Combremont et Quentin Goetschi, deux nouveaux membres ont dû être nommés au Conseil communal. Monsieur Nicolas Pittet et Madame Claire Monnereau-Pittet figurant en tête de la liste d'attente ont accepté d'honorer leur mandat.

Conformément à l'article 9 de la loi cantonale sur les communes, lu préalablement par M. René Parrat, Président, Monsieur Nicolas Pittet et Madame Claire Monnereau-Pittet ont prêté serment. Le Président leur a souhaité une cordiale bienvenue, tout en les remerciant de consacrer quelques moments à la chose publique.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 ne suscite aucune modification et est adopté à l'unanimité des voix.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Courrier

Les résultats des derniers scrutins sont à disposition des Conseillers.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

En préambule aux communications de la Municipalité, Mme Ingrid Rossel, Syndique, a invité M. Droguet, représentant du Service cantonal des routes, pour la présentation du chantier relatif à la RC 177 et dont les travaux préparatoires ont commencé. En résumé:

- M. Droguet, Représentant du Service cantonal des routes: "La RC 177 prévoit un nouveau tronçon de route (de contournement de Vufflens-la-Ville) sur une longueur de 5 ½ km, reliant la zone industrielle de Vufflens-la-Ville et Aclens à la jonction autoroutière de Cossonay (A1) par le bas du village. Alors que les premières discussions remontent déjà à plus de 20 ans, l'entrée en force du projet date de 2012. Cette route sera construite en quatre étapes pour un montant de CHF 65 Mio. CHF 6 Mio supplémentaires sont destinés à l'amélioration foncière et CHF 4,5 autres Mio pour les fouilles et recherches archéologiques. Se trouvant dans une zone particulièrement sensible et pour préserver tant l'environnement que le paysage, le Canton veut en faire un chantier et une réalisation exemplaires en prenant en compte 32 mesures spécifiques (à l'image de la route H144 réalisée récemment dans le Chablais et considérée comme une réussite). Exemple, le canton veut l'être d'un bout à l'autre du projet: en utilisant des matériaux recyclables et recyclés, en travaillant dans l'esprit de développement durable, mais aussi dans le choix des entreprises qui y travailleront. Concernant le planning: jusqu'à fin 2015, lancement et préparation de chantier; de 2016 à 2018, réalisation de la route en quatre tronçons.
- M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Tout en remerciant M. Droguet pour sa présentation, informe l'Assemblée que M. Droguet viendra faire une présentation similaire le 6 juillet 2015 à 18 h00, destinée à toute la population de Vufflens et Aclens (un tout-ménage va être distribué prochainement).

Discussion

La discussion est ouverte:

- M. S. Fabre: Où se situent précisément les fouilles archéologiques?
- M. Droguet: Au-dessus de la Route du Moulinet, en direction de la gare de Vufflens.
- M. B. Büttiker: Même si l'on retrouve des vestiges incroyables, ils seront détruits?
- M. Droguet: Des travaux d'anticipation ont d'ores et déjà été effectués. Les découvertes sont importantes pour les archéologues (qui ont 13 mois pour faire toutes leurs recherches), mais pas assez pour changer le tracé du projet.
- M. F-A Rougemont: Je vous encourage vivement d'aller rendre visite aux archéologues travaillant sur le site et qui entrent volontiers en contact avec la population. Il a proposé aux autorités communales de garder quelques vestiges pour la mémoire de la commune, voire de leur donner un lieu d'exposition rappelant comment était Vufflens-la-Ville il y a 2000 ans...
- M. G-A Rapp: Profitant de la construction de cette nouvelle route, l'Etat prévoit également un nouveau tronçon d'accès à la décharge du Colliar.
- M. Droguet: En effet. Ce tronçon-là concerne la commune de Penthaz et représente un projet communal.

La discussion n'étant plus demandée, M. René Parrat, Président, a encore chaleureusement remercié M. Droguet pour toutes ces informations.

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Réorganisation scolaire La CDAP a rendu son arrêt suite au recours déposé par les communes Venoge. Le recours a été déclaré irrecevable. La Cour a estimé que la décision du 11 février 2015 du Conseil d'Etat présente un caractère politique prépondérant, de sorte qu'il ne peut pas faire l'objet d'un recours. Actuellement la cause a été transmise à nos députés du Gros-de-Vaud afin de voir s'il pourrait y avoir une issue favorable au niveau politique. Suite à l'intervention du député Alexandre

Berthoud auprès de Mme la Cheffe du DFJC A.C. Lyon, une séance va être organisée. Les communes auront à cette occasion la possibilité de défendre leur point de vue.

Piscine des Chavannes à Cossonay Cette piscine est prévue pour le publique et le scolaire, et fait partie du projet scolaire Asicope. Au vu de la future réorganisation scolaire, le comité directeur a émis l'idée de sortir la piscine de la partie scolaire du projet. Une association intercommunale pour la piscine pourrait être créée si les communes Assisev et Asicope y montraient un intérêt. A l'heure actuelle les communes concernées ont reçu une demande de la part de l'Asicope pour une entrée en matière. La commune de Vufflens y a répondu positivement. Il faut savoir que dans le programme romand, il est prévu l'apprentissage de la natation à tous nos petits élèves. Si cette activité a été inscrite dans le programme, c'est avant tout pour une question de survie de l'enfant en cas de chute dans un milieu aquatique.

Ecole et Cantine de Vufflens Nous aurons toujours 6 classes, à la rentrée scolaire à Vufflens pour un total de 117 élèves dont 67 petits habitants de notre village. La cantine de Vufflens a connu un franc succès, et ceci démontre que cela correspond à un vrai besoin.

Groupe aînés Suite à la question adressée à la Municipalité, sur les problèmes liés au vieillissement de la population au Conseil du mois de juin 2014, la Municipalité a décidé de former un groupe de travail concernant ce sujet. Ce groupe formé de Monique Verly, Stéphanie Goldstein, Béatrice Duchêne, Henri Wehrli, Bernard Buttiker, Yves Trottet, René Combremont, Olivier Berthoud et Ingrid Rossel pour la Municipalité, s'est réuni 7 fois. Différents thèmes ont été abordés. Nous avons reçu des intervenants de Pro-Senectute, et David Goy pour le Taxi-bus. Pour Pro-Senectute, nous nous sommes intéressés aux tables d'hôtes pour nos aînés déjà mises en place dans différents endroits du canton. Le concept " village solidaire a également retenu notre attention. Nous avons décidé de demander une offre pour une étude conjointe avec la commune de Mex. Cette étude nous permettra de cibler leurs besoins et si cela répond à un intérêt. Si nous devons partir dans un projet de village solidaire, le groupe de travail et la Municipalité vous en parleront plus longuement. Cette étude durera 2 mois, soit septembre et octobre. De nombreuses personnes seront contactées afin de répondre aux questions et de pouvoir cibler l'éventuel projet à développer. La Municipalité, entre autre, annoncera cette étude dans la prochain BIOV, afin que les personnes contactées ne soient ni surprises, ni inquiètes. David Goy est également intervenu pour expliquer plus en détail le Taxi-bus. Ce service peut être fort utile aux personnes ne voulant ou pouvant plus se déplacer en voiture privée. Il pourrait être beaucoup plus sollicité. Le groupe de travail a également décidé de réunir dans un BIOV spécialement destinés à nos aînés, toutes les informations qui peuvent leur être utiles.

Ajerco Dans sa séance du mois d'Avril le Conseil Intercommunal Ajerco a accepté la création de 12 places en unité d'accueil parascolaire à Penthalaz. Le comité directeur présentera son plan de développement pour un accueil parascolaire cet automne pour tout le réseau. Il s'agira de créer des places pour des enfants de 4 à 8 ans. La logique eut été de présenter le plan de développement avant de créer ces douze places. Une opportunité s'est offerte pour créer ces places pour un coût modeste. Au niveau proximité, elles se trouvent à deux pas de l'école et sont en lien avec la garderie existante. La commune de Penthalaz a envisagé de prendre ces douze places à sa charge puis de les remettre au réseau une fois le plan de développement adopté. Mais dans ce cas, nous n'aurions pas eu droit aux subventions de l'aide au démarrage, car seuls les réseaux peuvent toucher ces subventions.

Plan directeur du Gros-de-Vaud Le comité directeur du Gros-de-Vaud a terminé le plan directeur. Ce fut travail de longue haleine qui aura duré presque 5 ans. Ce document vient d'être validé et sera mis en consultation publique dès le 16 juin 2015. Si tout va bien, il sera soumis à votre approbation cette année encore, vraisemblablement au Conseil du mois de décembre. Une séance intercommunale, a eu lieu hier soir, en présence de Mme la Cheffe du SDT Jacqueline de Quattro. Les exécutifs des communes et de leur commission ad hoc étaient conviés à cette présentation du plan directeur. Le comité directeur de l'ARGDV trouvait important que toutes les communes aient accès à la même information.

M. Olivier Berthoud

Zone industrielle / RC 177 Comme vous avez pu le constater de visu et à travers la présentation de M. Droguet, le projet est désormais dans une phase très active. Le développement de la zone industrielle et la construction de la RC 177 concernent de nombreuses instances et comités, au sein desquels votre Municipalité est partie prenante, soit: le SIVA, syndicat chargé de l'équipement de la ZI; le SEVA, syndicat en charge de l'entretien de cet équipement; le SAF RC 177, syndicat en charge du remaniement parcellaire; la COMMISSION VENOGÉ, qui met en œuvre une démarche de concertation; une COMMISSION DE SUIVI des mesures environnementales. Lors de la séance de décembre dernier, nous vous avons informés du fait que le Grand Conseil avait voté les crédits nécessaires à la réalisation de la RC 177. Le délai référendaire écoulé, la Municipalité a, comme annoncé, décidé de retirer son recours au Tribunal Fédéral contre le projet Camions Transport. Après de longs et nombreux échanges entre les Services de l'Etat et nos avocats, les modalités de ce retrait ont été clarifiées. L'arrêt cantonal du 8 janvier 2014 est dès lors exécutoire: la Municipalité a délivré le permis de construire après que les Services de l'Etat aient délivré l'autorisation permettant à Camions Transport de déplacer sa voie de raccordement privée, avec une configuration plus favorable pour Vufflens-la-Ville au niveau "bruit". La modification du PPA régissant la zone industrielle n'étant plus nécessaire, le projet mis à l'enquête est devenu sans objet; l'opposant a été informé que son opposition était dès lors sans objet; il en a pris acte. Par ailleurs, une séance publique d'information sur la RC 177 est agendée au lundi 6 juillet 2015 à 18 h 00 et un tout-ménage va être distribué.

Impacts des nouveaux projets M. Roger Weissbrodt va vous informer sur les projets à venir. Même si la marge de manœuvre est étroite dans la mesure où les projets sont conformes au PPA, la Municipalité reste vigilante, en particulier à travers une lecture critique des rapports d'impact. Elle s'est adjoint les services d'un acousticien, M. Kalberer. Dans le cas du projet H2M, celui-ci aide la Municipalité à étudier l'analyse du rapport d'impact, ce qui permettra de poser des exigences, sur le plan constructif notamment, avant de mettre le projet à l'enquête, cela naturellement dans le cadre des possibilités offertes par la législation. Enfin, la Municipalité va désigner une commission extraparlamentaire de suivi des projets importants mis à l'enquête. Elle sera déjà associée à la réflexion sur le dossier H2M.

M. Eric Maeder

Sécurité routière Le groupe de travail sécurité école, s'est réuni à 2 reprises en 2015. Après avoir fait des recherches de patrouilleurs par annonce dans le Journal de Cossonay et du Gros-de-Vaud, nous avons trouvé deux personnes qui assurent l'ensemble de la semaine à toutes les périodes, sauf le mercredi midi pour l'une d'entre elles. Ce qui simplifie l'organisation du planning, 8 autres personnes sont disposées à effectuer des remplacements ponctuels. Au vu du nombre d'inscriptions nous n'avons pas assez de personnes pour sécuriser les trois passages piétons. Après une formation donnée par la Gendarmerie à tous les patrouilleurs nous avons pu démarrer la sécurisation de deux passages piétons en-haut du Cuvillard et la Rte de Bovon après les relâches de février.

Après 2 mois nous avons fait un retour avec les patrouilleurs. Les points suivants ressortent:

- Parents, enfants, et chauffeurs de bus sont satisfaits du service des patrouilleurs.
- Sur le passage du Cuvillard, les automobilistes semblent circuler à une vitesse pas très adéquate. Les adolescents ont beaucoup de peine à emprunter les passages piétons, ils préfèrent traverser la route où bon leur semble.
- Certains parents déposent leurs enfants n'importe où, et il arrive que ces voitures stationnent sur la ligne jaune du passage piéton de Bovon et hors des cases de stationnement. Ce qui diminue la visibilité et complique le passage des bus.

Souci futur: nous avons un des patrouilleurs à plein temps qui est à la recherche d'emploi et peut nous quitter rapidement. Je voudrais remercier Sylvie Vuilloud qui a été la locomotive du groupe de travail et qui réussit à motiver des parents à effectuer la fonction de patrouilleur en cas d'absence des deux titulaires. Malheureusement elle quitte le groupe de travail dû à une nouvelle orientation professionnelle.

La Municipalité est toujours dans l'attente d'un retour de la CCC concernant le passage à 30 km/h dans la Grand-Rue.

Dans cette perspective, la municipalité souhaite réaliser en une fois toutes les mesures déjà discutées lors de nos séances précédentes.

- Peinture sur la route de Bovon devant l'école
- Modification de la sortie de la Ruelle pour sécuriser les piétons
- Introduction d'une zone 30Km/h si elle est acceptée par la CCC

En cas d'une réponse favorable, nous pourrions aller de l'avant avec l'étude des travaux afin de pouvoir soumettre au Conseil Communal un préavis.

Suite au courrier de Madame Marie-Hélène Baumann du mois de janvier qui demandait la possibilité de créer un sentier sécurisant les piétons sur la RC 176 depuis l'entrée du village direction Bobst, nous avons écrit au Service des routes. Par retour de courrier de leur part, ils ont pris note de la proposition et étudieront cette requête lors de réfection de la RC 176.

RC 177 les travaux préparatoires ont démarré comme annoncé par Monsieur Droguet. La route du Moulinet va être fermée à la circulation depuis le 29 juin pour une durée d'environ 17 mois certains citoyens seront particulièrement concernés par ces mesures.

Nous venons de faire l'acquisition d'un radar préventif qui nous donne entière satisfaction. Plusieurs mesures ont déjà été effectuées.

Radar TCS

- Rte de Bovon du 27 janvier au 2 février devant l'école semaine non enneigée direction centre du village: N. de mesure 18600 qui représentent env.6200 véhicules; V85 38 Km/h; 37 automobilistes ont roulé A+ 50Km/h
- Rte de Bovon du 6 au 13 mai toujours devant l'école même sens: N. de mesure 20 576 qui représentent env. 6858 véhicules; V85 34 Km/h; 35 automobilistes ont roulé entre 51 et 60 Km/h. nous avons mis le Smile à 35 Km/h.
- Grand-rue entrée du village depuis Lausanne du 19 au 27 mai direction centre du village: N.de mesure19517 qui représentent env. 5194 véhicules; V85 46 Km/h; 6.75 % en-dessus de la vitesse, la 1er mesure est effectuée avant le 50Km/h ce qui permet de corriger sa vitesse.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau remplacement des conduites Les travaux sur la route de Cuvillard et le chemin de l'Arzillier sont maintenant terminés. Nous avons profité des travaux pour réfectionner la partie intermédiaire du revêtement du chemin de l'Arzillier entre le chemin des Mainnesses et celui des Grands-Champs. Je rappelle que ce tronçon avait été fortement dégradé par l'importante fuite que nous avons eue le 08 janvier 2014 sur la conduite d'eau à la hauteur du chemin des Mainnesses.

Certaines personnes se sont demandées pourquoi nous avons procédé aux travaux sur les deux routes en même temps ce qui rendait la circulation routière un peu compliquée pour les bordiers. Voici la réponse, l'entreprise Walo disposait au moment fatidique, d'une deuxième équipe et pouvait soit la mettre sur l'Arzillier soit l'envoyer ailleurs. Si nous n'avions pas accepté cette situation, l'équipe aurait été engagée ailleurs et les travaux de l'Arzillier auraient été passablement retardés. Aussi avons-nous pris la décision d'aller rapidement de l'avant. Dans l'Arzillier la conduite a

finalement dû être posée dans la route, pratiquement neuve, car les plans de plusieurs services ne correspondaient pas à la réalité qu'ont révélée les sondages. La pose prévue initialement dans le trottoir aurait nécessité alors des travaux de creuse à la petite cuillère dont les coûts se seraient avérés considérables. Les décomptes liés au préavis du remplacement des conduites Rie-Pré-Montagnon et Nord des Mainnesses, de même qu'à celui de Cuvillard et de l'Arzillier ne sont pas encore bouclés. Le Municipal responsable se fait quelques soucis à ce sujet car les surprises, en cours de travaux, ne nous ont pas été épargnées. Matériaux pollués à conduire dans le canton voisin, réseau d'eaux claires à adapter car réalité différente de la situation mentionnée sur les plans, conduites de divers services ne correspondant pas aux plans de ceux-ci etc.

Bâtiments La bibliothèque sera fermée du 23 juin à fin août afin de permettre le remplacement du revêtement endommagé suite à un dégât d'eau en 2013.

Garderie Certains câbles électriques liés au secteur cuisine ont été attaqués par des souris. Ils devront être remplacés afin d'éviter les courts-circuits que nous déplorons sporadiquement.

Sonomètre Afin de pouvoir mesurer et contrôler nous-mêmes les niveaux d'intensité sonore des émissions de la zone industrielle en particulier, la Commune a acquis un sonomètre donc un appareil de mesure du bruit.

M. Roger Weissbrodt

Police constructions Outre les projets Camion Transports, COOP et H2M, d'autres projets d'une importance non comparable sont en phase d'analyse au bureau technique, à l'enquête ou en attente de démarrage :

- Parcelle 1132 : Espaces arbres, permis de construire délivré (halle de stockage et bureaux – vente et fourniture pour le paysagisme et l'horticulture).
- Parcelle 1236 : Box Play dépôt stockage, vente et construction de conteneurs modulaires – prochaine mise à l'enquête.
- Parcelle 927 : Dénériaz SA : dépôt stockage matériel construction – prochaine mise à l'enquête.
- Parcelle 1151 : halle multifonctionnelle partagée en 3 entités - affectation : entreprise de chauffage, de carrelage et de construction - permis de construire délivré.

Mobilité Le projet d'horaire 2016 des CFF actuellement en consultation nous propose une seconde desserte avec un départ au 50 de chaque heure en direction de Lausanne et au 07 en direction de Cossonay-Penthalaz. Cette rame ne circule qu'entre Lausanne et Cossonay-Penthalaz.

Urbanisme Notre Méthode automatique de détermination des réserves) connue sous le nom de MADR a été acceptée par le canton par le SDT le 18 septembre 2014. Cette méthode permet de calculer par ordinateur les possibilités de développement des communes. Deux mois plus tard, le même service remet en cause ce document. Nous avons donc écrit à l'Etat pour nous étonner de ce mode de faire et l'informer que nous nous en tiendrons au document du 18 septembre 2014, validité par le service cantonal. « Signer un nouveau bilan des réserves revenait à mettre en cause les engagements donnés par le dit Service, ainsi que l'étude sérieuse faite par les collaborateurs de l'Etat ». Repartir avec une nouvelle MADR, c'était aussi remettre sérieusement en cause le projet « En Villard ».

6. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2015 : "RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2014" ET "RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ"

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Propos préalables du Président

Vous avez reçu l'ensemble des données écrites.

Le rapport de la Commission de gestion formée de M. Joseph Vanderweckene, Président, Mme Jenny Bolay, M. David Goy, Mme Sandrine Fonjallaz et M. Daniel Tatti, membres, n'a suscité aucune remarque préalable de la Municipalité et n'est pas lu.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission formée de M. Joseph Vanderweckene, Président, Mme Jenny Bolay, M. David Goy, Mme Sandrine Fonjallaz et M. Daniel Tatti, membres, a été remis à l'ensemble des Conseillers par courriel. Il figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

La discussion est ouverte en deux temps:

a) sur le rapport de gestion, chapitre par chapitre; puis les comptes communaux;

M. F-A Rougemont: le compte 359.312 fait apparaître que la consommation énergétique a plus que doublé. Quelles explications?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: Cet excédent concerne surtout la salle de sports. D'une part, les estimations étaient erronées, d'autre part, l'excédent est dû à la surchauffe du boiler. Le décompte 2014, que nous avons reçu récemment, s'annonce mieux.

b) sur le rapport de la commission de gestion, page par page:

M. Y. Trottet, page 1: Au sujet du contrôle interne, celui-ci ne concerne que les factures. Qu'en est-il des commandes? Ne pourraient-elles faire également l'objet d'un contrôle interne?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Bonne question. Jusqu'à ce jour, les commandes ont seulement été verbalisées. Elles font l'objet d'une décision de la Municipalité.

M. H. Bandini, page 2: Concernant l'affiliation LPP de la Syndique, son "caractère obligatoire n'est pas élucidé par l'avis de droit reçu", alors que les conditions d'affiliation relèvent expressément du pouvoir législatif. En clair: le Conseil communal n'a toujours pas de réponse claire. En vue de la prochaine législature, et au début de laquelle la "Rémunération des autorités communales" fera à nouveau l'objet d'un préavis, le Conseil communal devrait être mieux informé pour pouvoir se prononcer clairement.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Nous avons transmis le dossier au préfet et obtenu un avis de droit des autorités cantonales. Le dossier est relativement confidentiel et les conseillers qui le souhaitent, peuvent le consulter au greffe. Afin d'éviter tout malentendu, nous pouvons demander un avis de droit à une Etude d'avocats indépendants.

M. J. Vanderweckene: C'est exact, la question n'est pas répondue, même si l'avis de droit donne une réponse. Sur le plan juridique, un syndic fonctionne comme un consultant, indépendant et non comme un salarié. C'est là toute la question. Au début de la prochaine législature (2016), il y aura lieu de bien le préciser dans le préavis sur les rémunérations.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: La Municipalité a toujours estimé que l'activité de la Syndique - qui a renoncé à exercer son activité professionnelle pour se consacrer entièrement à sa fonction de Syndique - s'apparentait à un emploi salarié. L'AVS considère qu'un Municipal est une personne de condition dépendante et non indépendante.

M. H. Bandini: Si le Conseil communal n'obtient pas un avis de droit neutre, il ne pourra pas se déterminer lors de la prochaine discussion sur les rémunérations.

M. D. Blanc: Lors du premier débat sur la question, en 2014, il nous avait été promis une explication claire dans les... quinze jours. Une année plus tard, nous n'en savons pas davantage.

M. René Parrat, Président, tient à souligner le mécontentement de MM Bandini et Blanc, pas satisfaits des réponses de la Municipalité.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Pour contenter tout le monde, nous allons demander un avis de droit auprès d'une Etude d'avocats indépendants.

M. J. Vanderweckene: Cette question ne concerne que l'aspect juridique et en aucun cas ne remet en cause l'intégrité de la personne.

M. Y. Trottet: Demander un nouvel avis de droit entraîne forcément des frais non négligeables. Je n'y suis pas favorable.

Mme M. Nicollerat, page 7: Concernant la formule des ingénieurs (bas de page), je ne comprends pas le chiffre 3.

M. J. Vanderweckene: Il faut lire: coût de l'offre la plus basse 'au cube' fois 5...

M. H. Bandini: Lors de toute procédure d'adjudication, il faudrait exiger des différentes entreprises contactées divers documents-clés tels qu'un extrait de l'office des poursuites, un extrait de casier judiciaire, une attestation de la FVE (pour éviter le travail au noir), etc...

M. Olivier Berthoud, conseiller municipal: Pour tous types de travaux ou à partir d'une certaine envergure seulement?

M. Y. Trottet: La procédure d'adjudication ne devrait pas uniquement tenir compte des coûts. D'autres critères de sélection peuvent également s'avérer judicieux, comme la méthodologie ou les références.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: se joint à la question de M. O. Berthoud: Pour tous types de travaux ou à partir d'une certaine envergure seulement?

M. H. Bandini: En principe, c'est le maître d'ouvrage qui dicte le cahier des charges au Bureau d'ingénieurs.

M. René Parrat, Président: La Municipalité a pris note de ces remarques.

M. J. Vanderweckene: En résumé, tout devrait être indiqué dans un système de contrôle interne.

M. J. Vanderweckene, pages 8 et 9: Nous avons reçu le rapport de la fiduciaire bien plus tard que celui de la Municipalité et de la Bourse. Il serait utile pour la commission, qu'elle reçoive les trois rapports en même temps.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Le rapport de gestion est remis à la commission en même temps qu'à la fiduciaire, ce qui donne à la commission de gestion plus de temps pour en prendre connaissance. Si nous vous transmettons ce rapport en même temps que celui transmis par la fiduciaire, les délais d'étude pour la commission seront sensiblement plus courts.

M. J. Vanderweckene: Les points soulevés par la fiduciaire ont dû être réexaminés. Ce qui explique le dernier rapport (David Goy), rentré tardivement, et qu'il faudra joindre au PV.

Adoption du préavis

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 1/2015 adopté en séance de municipalité du 30 mars 2015
- Oui le rapport de la commission permanente de gestion, chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(À l'unanimité des 40 membres présents)

1. D'adopter le rapport de gestion;
2. D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 24'324.41 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 136'774.52;
3. D'accepter les comptes communaux pour 2014, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2014 tels que présentés;
4. De donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale pour la gestion et les comptes 2014.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2015: "NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT DES ÉTUDES MUSICALES"

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Propos préalables du Président

Vous avez reçu l'ensemble des données écrites.

Le rapport de la Commission ne sera pas lu.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission formée de Mme Lise Legrand, Présidente, Mme Yvette Fishman et M. Sébastien Fabre figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Adoption du préavis

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 2/2015 adopté en séance de municipalité du 13 avril 2015
- Oui le rapport de la commission, chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(À l'unanimité des 40 membres présents, moins deux abstentions)

1. D'adopter le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.

8. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2015: "NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU ET SON ANNEXE"

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Propos préalable du Président

Vous avez reçu l'ensemble des données écrites.

Le rapport de la Commission ne sera pas lu.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission formée de Mme Stéphanie Goldstein, Présidente, Mme Béatrice Duchêne et M. Fred-Ami Rougemont figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion

La discussion est ouverte :

M. René Parrat, Président: Dans les conclusions de son rapport, la commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'ajouter "potable" à l'intitulé du règlement. S'agit-il d'un amendement ou d'un simple vœu? Quelle est la position de la Municipalité?

M. Michel Gruaz, Conseiller communal: La Municipalité peut comprendre le souhait de la commission du moment que la commune utilise toujours l'eau non potable de l'ancien réservoir communal et d'une source lesquels alimentent deux prises d'eau destinées aux agriculteurs ainsi que nos fontaines. Ces installations, hors réseau, ne sont toutefois pas concernées par le présent règlement. Par rapport à l'ajout du terme "potable" au titre de notre règlement, M. HOENGER Responsable section Distribution de l'eau du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) nous signale que le titre de la loi vaudoise est également "loi sur la distribution de l'eau" uniquement. En effet, ceci découle de l'art. 1 al. 1 de la LDE (Loi sur la distribution de l'eau) et pas "eau potable" qui mentionne: Les communes sont tenues de fournir l'eau nécessaire à la consommation (eau potable) et à la lutte contre le feu. En voulant ajouter au titre de notre règlement le terme "potable", on passe donc sous silence la question de l'eau destinée à la lutte contre le feu. Bien que celle-ci soit en général la même, il peut aussi y avoir des réserves incendie hors réseau qui servent à la lutte contre le feu. Vous voyez donc qu'en pensant clarifier un point en ajoutant le terme "potable" on en déséquilibre un autre... La question de la qualité de l'eau n'est pas passée sous silence dans notre règlement. Elle découle simplement du droit supérieur et n'a donc pas à être répétée dans celui-ci. L'art 1 de notre règlement indique en effet clairement que la distribution de l'eau dans notre commune est régie en premier lieu par la LDE et ensuite par les dispositions de notre règlement. L'art. 2 LDE clarifie sans ambiguïté la question de la qualité de l'eau en indiquant : Les communes veillent à ce que la qualité de l'eau potable fournie sur leur territoire satisfasse aux exigences de la législation fédérale sur les denrées alimentaires. L'ajout proposé par la commission n'a ainsi pas de sens du point de vue juridique et de la concordance avec le droit supérieur. Le service cantonal se montre donc très défavorable à cet ajout, et précise encore que la commune devrait, cas échéant, assumer les éventuelles difficultés qui pourraient en découler s'il venait tout de même à être adopté. Cela signifie que notre R pourrait être refusé et que nous devrions donc revenir devant le conseil. Au vu de l'importance toute relative d'ajouter ce modeste adjectif, la Municipalité est d'avis de se limiter au texte initial, déjà adopté tel quel par une très grande majorité des communes de ce canton.

M. F-A Rougemont: En faisant une rapide recherche sur internet, nous avons constaté que 5 communes avait dans leur règlement la mention "eau potable". Nulle part dans ce règlement il n'est fait mention d'eau potable et je ne vois pas les autorités cantonales refuser cela.

La commission ne souhaite pas déposer un amendement.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: De quand datent les règlements portant la mention "eau potable" ?

M. F-A Rougemont: 2013, 2014, 2015...

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: Dans la législation, le terme "eau" signifie d'office qu'elle est potable.

Adoption du préavis

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 3/2015 adopté en séance de municipalité du 20 avril 2015
- Ouï le rapport de la commission, chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(À l'unanimité des 40 membres présents, moins deux abstentions)

1. D'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe avec délégation de compétences;
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

9. ELECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Election du président du Conseil communal

Il a été procédé à l'élection du Président du Conseil communal pour l'année 2015-2016. Sur proposition de M. Raymond Lambelet, un seul candidat s'est présenté à ce poste, M. Olivier Duperrut, 1^{er} Vice-Président sortant, pour un mandat d'un an. Cette élection a eu lieu à bulletins secrets, sous la présidence de M. René Parrat, Président sortant, comme l'exige le règlement du Conseil communal.

Bulletins délivrés :	40
Bulletins rentrés :	40
Bulletins valables :	38
Bulletins nuls :	2
Bulletins blancs :	7
Bulletins éparses:	2

A été élu Président du Conseil communal, **par 29 voix** : M. Olivier Duperrut

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016

M. Olivier Duperrut ayant été élu au poste de Président, M. Georghe Giban (2^{ème} Vice-président sortant) s'est proposé pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

N'ayant pas obtenu la majorité absolue au premier tour de l'élection à bulletins secrets (18 voix sur 39 bulletins valables), M. René Parrat, Président sortant, a procédé à un second tour d'élection à bulletins secrets.

M. Pierre Savoy a proposé la candidature de M. Sébastien Jaquier, qui a accepté. Lors de l'élection à bulletins secrets, M. Sébastien Jaquier l'a emporté sur Monsieur Georghe Giban et a obtenu 26 voix sur 40 bulletins rentrés.

Bulletins délivrés :	40
Bulletins rentrés :	40
Bulletins valables :	34
Bulletins nuls :	06
Bulletins blancs :	00
Bulletins éparses:	08

A été élu 1^{er} vice-président, **par 26 voix** : M. Sébastien Jaquier

Election du 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016

Monsieur Sébastien Jaquier ayant été élu au poste de 1^{er} Vice-président, celui-ci a proposé la candidature de M. Pierre Savoy pour le poste de 2^{ème} Vice-Président. M. Pierre Savoy a accepté la proposition et a été élu à bulletins secrets, comme l'exige le règlement du Conseil communal.

Bulletins délivrés :	40
Bulletins rentrés :	40
Bulletins valables :	39
Bulletins nuls :	01
Bulletins blancs :	06
Bulletins éparses:	08

A été élu 2^{ème} vice-président, **par 25 voix** : M. Pierre Savoy

Election des scrutateurs pour 2015-2016

Contrairement à Mme Anne Pichard, scrutatrice sortante briguant un nouveau mandat, M. Marc Furrer, également scrutateur sortant, ne souhaite pas se représenter à ce poste. M. Jean-Marc Lüscher accepte de se présenter à ce poste. Mme Anne Pichard et M. Jean-Marc Lüscher ont été élus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants pour 2015-2016

M. Jean-Marc Lüscher ayant accepté le poste de scrutateur, M. Marc Furrer a accepté le poste de scrutateur suppléant. M. François Besançon, en poste actuellement, a accepté de se représenter pour une année. MM. François Besançon et Marc Furrer ont été élus par acclamation.

Election de la commission de gestion pour 2015-2016

Pour remplacer le président sortant, M. Joseph Vanderweckene, M. Sébastien Fabre a accepté la proposition de faire partie de la commission permanente de gestion.

Elue par acclamation, la commission de gestion pour 2015-2016 se compose comme suit : Mme Jenny Bolay, Présidente , M. David Goy, Mme Sandrine Fonjallaz, M. Daniel Tatti et M. Sébastien Fabre, membres.

Election de la commission des finances pour 2015-2016

Pour remplacer le président sortant, M. Sébastien Jaquier, ainsi que M. Pierre Savoy, élu au poste de 2^{ème} Vice-Président, Mme. Nadine Frossard et M. Nicolas Pittet ont accepté la proposition de faire partie de la commission permanente des finances.

Elue par acclamation, la commission des finances pour 2015-2016 se compose comme suit : M. Raymond Lambelet, Président, Mme Martine Nicollerat, M. Alain Vienet, Mme Nadine Frossard et M. Nicolas Pittet, membres.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte :

M. D. Tatti: La Municipalité peut-elle organiser une étude sur l'impact des camions dans la zone industrielle de la Plaine? Etant à Vufflens-la-ville depuis longtemps et au vu du remplissage de la zone, je souhaiterais qu'on fasse une étude globale.

Mme Ingrid Rossel, Syndique: C'est aussi une préoccupation de la Municipalité. La Conseillère d'Etat Gorrite a parlé de 3000 camions par jour. La Municipalité a fait appel à un ingénieur acousticien, qui a déjà fait un rapport. Une nouvelle étude d'impact est coûteuse et n'est pas forcément bénéfique. Mieux vaut surveiller de près l'avancement des différents projets et agir en amont des constructions à naître.

M. P. Vigouret: Concernant le projet de l'entreprise H2M, quand la mise à l'enquête aura-t-elle lieu?

Mme Ingrid Rossel, Syndique: Une réunion avec l'entreprise H2M est fixée au 16 juillet. La mise à l'enquête se fera au plus tôt en automne.

M. R. Lambelet: Plusieurs projets sont en voie de réalisation. Une fois opérationnels, quel impact auront-ils sur les rentrées d'impôts?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: L'impact se joue sur deux niveaux. D'une part il y a les droits de mutation; sur la vente des terrains, celui-ci est ponctuel. Concernant les entreprises installées sur la zone de la commune, on peut estimer imaginer une clef de répartition dans des lignes similaires à la zone industrielle Bobst ; toutefois, les décisions appartiennent à l'autorité fiscale sur les bases des éléments financiers présentés par les entreprises.

M. S. Fabre: Concernant les communications de M. R. Weissbrodt sur le MADR et la remise en question du plan de la LAT par le nouveau chef de service cantonal, cela concerne-t-il uniquement Vufflens-la-Ville?

M. Roger Weissbrodt, Conseiller municipal: Effectivement.

M. R. Lambelet: Pour une entreprise qui s'installe dans la zone industrielle de Vufflens-la-Ville, celle-ci doit-elle obligatoirement avoir son siège social dans la commune?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Les autorités communales ne peuvent pas l'imposer. A l'image de l'entreprise COOP, qui rassemble ses activités pour la Suisse romande sur le site de Vufflens-Aclens, mais conserve son siège à Bâle.

M. R. Weissbrodt: Dans la mesure de nos moyens, nous essayons de favoriser les entreprises qui auront leur siège social à Vufflens-la-Ville.

Mme M. Verly: Concernant l'entreprise Camions-Transport, où en est le projet?

Mme Ingrid Rossel, Syndique: L'entreprise a reçu le permis de construire. Le chantier devrait démarrer bientôt. Selon les dernières nouveautés, il est prévu 6 mois de travaux préparatoires et deux ans de construction.

M. F-A Rougemont: Et l'entreprise Denner?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Nous n'avons pas encore reçu de projet concret.

M. G-A Rapp: Concernant l'installation de l'entreprise H2M dans la zone industrielle, "c'est la pire chose qui puisse arriver à Vufflens!". En particulier pour le quartier de l'Arzillier, touché de plein fouet. Il faudra dès lors surveiller les mises à l'enquête rigoureusement et je demande expressément à la Municipalité d'être particulièrement vigilante.

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: Nous partageons le même souci et prenons note.

M. G. Giban: La commune est-elle en droit d'exiger des conditions de protection plus drastiques que celles fixées par la Confédération?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal: La population peut faire opposition aux projets qui lui sont soumis. Mais le mieux reste la prévention. Il faut anticiper, agir et fixer les exigences avant que les ouvrages soient réalisés. Après, c'est très difficile d'obtenir des compléments et améliorations.

CLOTURE

Avant de clore la séance, René Parrat, Président sortant a encore donné la parole à Mme Ingrid Rossel, Syndique, pour les mots de fin de séance. Dans son message, Mme Ingrid Rossel, Syndique, a tenu à remercier chaleureusement le Président sortant, M. René Parrat, pour ses innombrables et précieux travaux au service de la commune. Et de citer:

"Cher Président, Cher René! Te voici arrivé au terme de ta présidence, que dire?... Efficacité, connaissance des procédures, art de mener les débats du Conseil avec diplomatie, fermeté et tact, rappel des délais, gestion des votations. On pourrait rajouter humour, car tu es tout cela en même temps. C'est beaucoup pour un seul homme! Il faut bien dire que ton expérience de Secrétaire Municipal a fait de toi un homme avec une haute pratique des rouages dans les dédales de nos lois. Merci cher René pour tout le travail que tu as effectué pour notre Conseil et bien sûr pour ta collaboration fort appréciée de la Municipalité. Nous te souhaitons, pour la suite, bonheur, santé, et que tu puisses réaliser les projets qui sont encore sous forme de rêves. Merci pour tout René."

M. René Parrat a ensuite souhaité un bel été à tous, invitant l'Assemblée à partager la collation pré-estivale.

La séance a été levée à 23 h 00.

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement:

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.06.14	2/2014 Rapport commission de gestion	Affiliation obligatoire ou non de Mme La Syndique à la prévoyance professionnelle	Municipalité	

Table des matières

0. Préambule.....	2
<i>Discussion</i>	2
1. Accueil, contrôle des présences	2
Quorum.....	2
2. Assermentation	2
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014.....	2
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	2

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	3
En préambule aux communications de la Municipalité, Mme Ingrid Rossel, Syndique, a invité M. Droguet, représentant du Service cantonal des routes, pour la présentation du chantier relatif à la RC 177 et dont les travaux préparatoires ont commencé. En résumé:	3
<i>Discussion</i>	3
Mme Ingrid Rossel, Syndique	3
M. Olivier Berthoud	5
M. Eric Maeder	5
M. Michel Gruaz	6
M. Roger Weissbrodt.....	7
6. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2015 : "Rapport de gestion et comptes 2014" et "Rapport de la commission de gestion et réponses de la municipalité"	7
<i>Préavis municipal</i>	7
Propos préalables du Président.....	8
<i>Rapport de la Commission</i>	8
<i>Discussion</i>	8
<i>Adoption du préavis</i>	10
7. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2015: "Nouveau règlement communal concernant le subventionnement des études musicales".....	10
<i>Préavis municipal</i>	10
Propos préalables du Président.....	10
<i>Rapport de la Commission</i>	10
<i>Discussion</i>	10
<i>Adoption du préavis</i>	10
8. PREAVIS MUNICIPAL N°3/2015: "nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe"	11
<i>Préavis municipal</i>	11
Propos préalables du Président.....	11
<i>Rapport de la Commission</i>	11
<i>Discussion</i>	11
<i>Adoption du préavis</i>	12
9. Elections réglementaires	12
Election du président du Conseil communal	12
Election du 1 ^{er} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016	12
Election du 2 ^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016	14
Election des scrutateurs pour 2015-2016	14
Election des scrutateurs suppléants pour 2015-2016	14

Election de la commission de gestion pour 2015-2016.....	14
Election de la commission des finances pour 2015-2016	14
10. Divers et propositions individuelles	15
CLOTURE	16
POINTS EN SUSPENS	16

ANNEXE:

Annexe 1: Projet de construction dans la zone industrielle de la Plaine du Centre de tri, de conditionnement et de revalorisation des matériaux.